



AVIS DE PUBLICITÉ

en vue de la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public

(conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et conformément à l'article L. 2122-1-1 du CG3P)

FICHE n° DADT-2020-006

Avis de publicité le 7 janvier 2020

Nature du projet	Occupation temporaire d'un emplacement réservé aux camions-restaurant sur la plage du bourg
Commune	SAINTE-ANNE
Secteur	PARCELLE AP 744 EMBLACEMENT N°7
Superficie du domaine public proposé	100 M2
Durée du titre d'occupation	1 AN
Montant de la redevance	15 EUROS / JOUR
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none">- Qualité des produits proposés (produits locaux, du terroir).- Critères d'intérêt général (valorisation, préservation du patrimoine, protection de l'environnement, conformité, sécurité...).- Solidité économique et financière du porteur de projet.- Compatibilité avec la vocation du domaine public maritime.- Diversité de l'activité, utilité pour les usagers du domaine public.

Tout candidat intéressé par une occupation du domaine public sur cette emprise doit déposer un courrier de demande à l'attention de monsieur le maire, accompagné des pièces suivantes : extrait de Kbis, carte de commerçant ambulant, assurance professionnelle, justificatifs d'identité et de domicile de moins de 3 mois, déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animale, conformité en gaz et en électricité (consuel) **avant le jeudi 21 janvier 2021**. Toute candidature doit être adressée :

Par courrier à la mairie de Sainte-Anne - place Schoelcher - 97180 SAINTE-ANNE

Ou par mail à l'adresse : service.courrier@ville-sainteanne.fr

Pour toute information complémentaire, contacter:

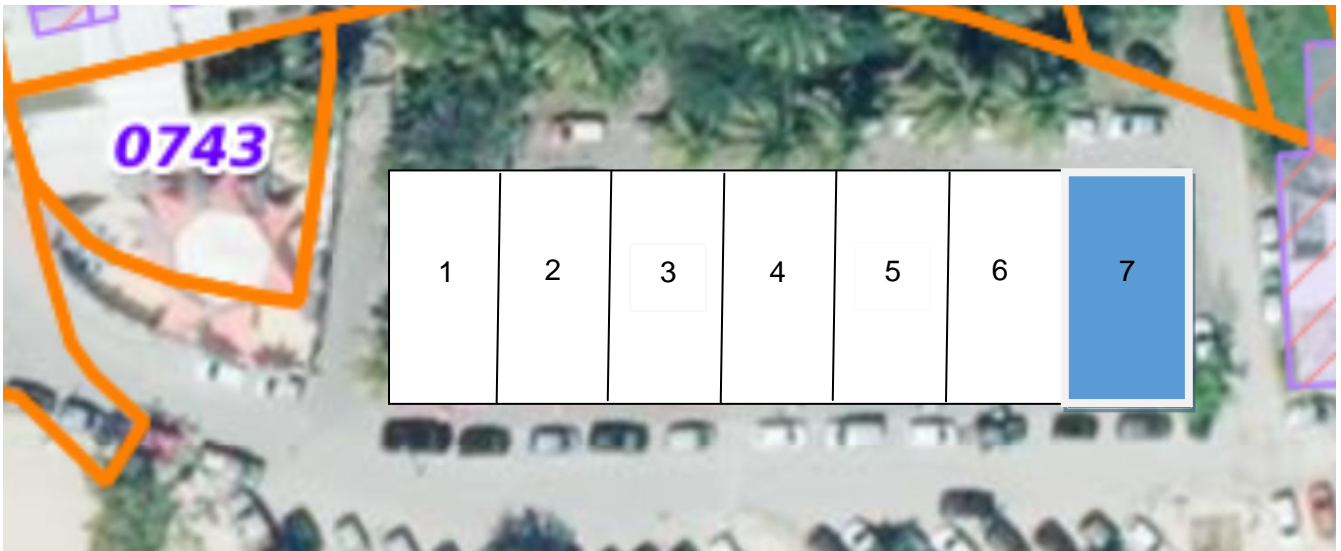
La Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire -

Mail : dadt@ville-sainteanne.fr

Téléphone : 05.90.85.59.95



Emplacements



Emplacement proposé : *n°7 sur la parcelle AP 744*

